

Règlement du fonctionnement de l'action « Les Galeries plantent le bâton ! »

ARTICLE 1 - L'organisateur

L'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert., avec siège social à 4000 Liège, Place Saint-Lambert n°27, BCE n° 0872.237.361, organise une action sans obligation d'achats dans les commerces des Galeries : « Les Galeries plantent le bâton ! ». **Cette action aura lieu tous les jours du mercredi 23 septembre 2026, 13h au samedi 3 octobre 2026 à 18h (tous les jours de 13h à 18h, sauf le dimanche 27/09/2026).**

ARTICLE 2 - Les participants

La participation au jeu est sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne de plus de 18 ans (ne peuvent participer à ce jeu : le personnel du Centre Commercial et de l'hypermarché, les commerçants et leur personnel, le personnel des sociétés ayant participé à l'opération – fournisseurs, animateurs, animatrices, huissier de justice, ainsi que les membres de leur famille – conjoints, ascendants et descendants).

Pour participer, chaque personne devra avoir plus de 18 ans, se rendre sur la zone d'animation installée au cœur des Galeries et participer au jeu de reflex. Elle pourra ensuite avoir accès au QR code qui permet de compléter le formulaire de participation au concours. Après la participation, chaque personne sera invitée à suivre la page INSTAGRAM des Galeries.

La violation de cette règle sera sanctionnée par la disqualification de plein droit et sans préavis du participant pour l'ensemble de ses participations et pour toute la durée du concours. La participation au concours implique une attitude loyale dans le respect absolu des règles et des droits des autres participants et d'autres parties.

Les hôtes et hôtesse présents sur la zone ont le droit de refuser l'accès aux participants qui tenteraient de frauder et ou de détourner le règlement.

ARTICLE 3 – L'accès au concours, le concept et le déroulement de l'action

Dans le cadre de l'action « Les Galeries plantent le bâton ! », les Galeries St Lambert offrent l'opportunité de remporter un séjour à l'hôtel Lodji à Saint-Martin-de-Belleville pour 2 personnes pendant 1 semaine, soit 7 nuitées, en chambres Supérieure et le prêt d'une voiture MINI Countryman E (Louyet) pour l'aller-retour jusqu'au Lodji. Cette action aura lieu tous les jours du mercredi 23 septembre 2026, 13h au samedi 3 octobre 2026 à 18h (tous les jours de 13h à 18h, sauf le dimanche 27/09/2026).

Le jeu concours se déroule exclusivement dans les Galeries St Lambert, sur la zone aménagée pour l'activation.

Pour participer, chaque personne devra avoir plus de 18 ans, se rendre sur la zone d'animation installée au cœur des Galeries et participer au jeu de reflex. Elle pourra ensuite avoir accès au QR code qui permet de compléter le formulaire de participation au concours. Après la participation, chaque personne sera invitée à suivre la page INSTAGRAM des Galeries.

L'accès au concours nécessite une action de la part du participant.

ARTICLE 4 - Les prix offerts :

Le gagnant du concours remporte un séjour à l'hôtel Lodji à Saint-Martin-de-Belleville pour 2 personnes pendant 1 semaine, soit 7 nuitées, en chambres Supérieure. Le séjour peut être planifié pendant la saison d'hiver, en dehors des congés scolaires, ou pendant la saison estivale, selon les disponibilités de l'hôtel. Le gagnant peut choisir s'il souhaite une configuration de chambre double ou twin. Les petits-déjeuners sous forme de buffet, de même que l'accès à l'ensemble des infrastructures de l'hôtel sont également inclus dans le prix à gagner : piscine, spa, fitness, jacuzzi, etc. Les repas et autres consommations au bar, la location du matériel ou encore les forfaits des remontées mécaniques ne sont pas pris en charge par l'organisateur du concours et restent entièrement du ressort du gagnant.

Il remporte également le prêt d'une MINI Countryman E, de la concession LOUYET Liège, pour faire l'aller-retour jusqu'au Lodji.

La dotation globale du jeu s'élève approximativement à 6.000 euros. Ce séjour n'est ni échangeable, ni compensable, ni remboursable et attribué dans la limite des stocks disponibles.

Les dotations devront être discutées avec l'organisateur (dates et organisation du voyage) et ce après l'annonce officielle du gagnant. Les cadeaux offerts ne sont ni échangeables, ni compensables, ni remboursables.

Par ailleurs, il est expressément entendu que l'organisateur se contente de délivrer les lots gagnés et n'assume aucune responsabilité en tant que producteur, fabricant, fournisseur, vendeur ou distributeur des éléments constituant le lot, quel qu'il soit. En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée en aucun cas à l'égard de ces éléments.

L'organisateur du concours ne fait ou ne donne aucune garantie à propos du prix et ne peut être tenue responsable des accidents ou des dégâts occasionnés (in)directement par le prix gagné.

Aucune correspondance écrite ne sera échangée à propos de ce concours, en dehors de celle mentionnée au point précédent.

Le prix est personnel, indivisible, non échangeable en numéraire et non cessible à un tiers. Il devra être accepté tel que décrit ci-dessus.

ARTICLE 5 - Le règlement

Les participants sont supposés connaître et accepter formellement le contenu du présent règlement. La participation au concours implique l'acceptation inconditionnelle du règlement.

L'organisateur se donne le droit de valider ou pas les dates du séjour en fonction de la disponibilité de l'hôtel partenaire (Lodji), toutes les modalités devront être validées par l'organisateur.

ARTICLE 6 - Responsabilités

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de données erronées (numéro de téléphone, adresse...), qui pourraient indiquer une adresse incorrecte ou inconnue du participant.

L'organisateur se réserve le droit de mettre fin au concours à n'importe quel moment et ce, sans dédommagement des participants ou de tiers.

Chaque cas qui n'est pas mentionné par le présent règlement sera jugé par l'organisateur. Il n'y a pas d'appel possible contre sa décision.

L'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de l'indisponibilité du site internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toutes données, des conséquences de tout virus informatique, anomalie, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non-réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

ARTICLE 7 – Les données personnelles

Les données à caractère personnel des participants seront traitées en vue de l'organisation du présent concours ainsi qu'en vue de les informer d'autres actions ou promotions des Galeries St Lambert. L'organisateur se réserve le droit de faire usage à des fins promotionnelles du nom du gagnant, ainsi que des photos et vidéos prises lors de la remise ou lors du déroulement du prix.

Les données personnelles qui sont collectées dans le cadre du présent concours peuvent être utilisées par L'ASBL Association des Galeries St Lambert à des fins de marketing direct. Le participant au concours peut s'opposer à l'utilisation de ces données aux fins décrites ci-dessus et dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles en s'adressant par écrit à : Les Galeries St Lambert, place Saint-Lambert n°27 à 4000 Liège, en joignant une copie du recto de sa carte d'identité. Il peut à tout moment s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles à des fins de marketing direct en s'adressant par écrit à l'adresse ci-dessus.

ARTICLE 8 – Renseignements

Aucune autre information à propos du concours ne sera fournie, que ce soit par téléphone ou par écrit.

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert ont force probante, sauf erreur manifeste, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au concours.

Le présent règlement est conforme au droit belge.

ARTICLE 9 – Plaintes

Toute réclamation relative à ce concours doit être introduite par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la clôture du jeu à l'adresse suivante :

ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert
Place Saint Lambert, n°27
4000 - Liège.



GALERIES ST LAMBERT
Z E S H O P P I N G À L I È G E

Les tribunaux de Liège sont seuls compétents en cas de désaccord à propos de l'interprétation et de l'application du présent règlement.